

Égalité réelle et principe de Jordan



Société
de soutien

FICHE D'INFORMATION DESTINÉE AUX JEUNES

Février 2026

Qu'est-ce que l'égalité réelle?

L'ÉGALITÉ RÉELLE signifie s'assurer que les enfants ont ce dont ils ont réellement besoin, afin qu'ils aient les mêmes chances que les autres enfants de grandir en sécurité avec leur famille à la maison, de recevoir une bonne éducation, d'être en bonne santé et d'être fiers de qui ils sont. Certains enfants des Premières Nations sont confrontés à des défis supplémentaires en raison du traitement injuste dont ils font l'objet au Canada.

Beaucoup d'entre eux n'ont pas accès à ce dont bénéficient les autres enfants, comme des écoles sécuritaires et confortables et de l'eau potable. C'est pourquoi ils peuvent avoir besoin d'une aide supplémentaire ou d'une aide différente. Traiter tous les enfants exactement de la même manière n'est pas toujours juste. L'égalité réelle consiste à s'assurer que tous les enfants ont ce dont ils ont besoin pour avoir les mêmes chances que les autres de mener une vie agréable.

Au lieu de demander « Traitons-nous tous les enfants de la même manière? », l'égalité réelle pose la question suivante : « Cet enfant a-t-il ce dont il a besoin pour mener une vie agréable? »

L'égalité réelle comporte trois volets :

- 1 Se concentrer sur les résultats:** au lieu de donner les mêmes choses à tous les enfants, il faut s'assurer que chaque enfant dispose de ce dont il a besoin pour avoir les mêmes chances d'apprendre, de grandir et de mener une vie agréable. Par exemple, il faut veiller à ce que les enfants des Premières Nations aient des écoles sécuritaires et confortables près de chez eux afin qu'ils n'aient pas à quitter leur famille pour terminer leurs études secondaires.
- 2 Corriger les injustices:** pour rendre les choses équitables, éliminez les obstacles qui rendent la vie plus difficile. Par exemple, certains enfants des Premières Nations ont du mal à obtenir les soins de santé et les médicaments dont ils ont besoin parce que le gouvernement ne les prend pas en charge. L'égalité réelle stipule que chaque enfant doit recevoir immédiatement l'aide dont il a besoin et que les adultes peuvent se charger de trouver les fonds nécessaires plus tard.
- 3 Une aide différenciée pour répondre aux différents besoins des enfants:** parfois, les enfants ont besoin d'une aide différente pour avoir les mêmes chances dans la vie que les autres enfants. Par exemple, un enfant en fauteuil roulant peut avoir besoin d'une rampe d'accès à son école.



Comparaison entre l'égalité et l'égalité substantielle

Égalité	Égalité réelle
Traiter tous les enfants de la même manière, même si leurs besoins sont différents.	Aider chaque enfant d'une manière adaptée à ses besoins spécifiques.
Ne tient pas compte des besoins ou des expériences uniques de l'enfant.	Comprend que des facteurs tels que le traitement injuste, le handicap, la pauvreté, l'âge et le lieu de résidence peuvent influencer les besoins d'un enfant.
Peut sembler « équitable » à première vue, mais peut ne pas l'être dans la réalité.	Se concentre sur des résultats équitables afin que les enfants puissent réussir, même si l'aide apportée est différente.
Résultat : conduit souvent à davantage d'inégalités et d'injustices.	Résultat: tous les enfants ont une chance réelle de s'épanouir.

Responsabilité légale du Canada d'appliquer le principe d'égalité réelle

En 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne (le Tribunal) a déclaré que le Canada faisait preuve de discrimination envers les enfants des Premières Nations en leur fournissant des services de protection de l'enfance inéquitables. Le Tribunal a également déclaré que le Canada n'appliquait pas correctement le principe de Jordan pour s'assurer que les enfants des Premières Nations recevaient les services dont ils avaient besoin.

Le Tribunal a déclaré qu'une approche uniforme ne fonctionne pas pour les enfants des Premières Nations. Le Canada doit appliquer le principe de l'égalité réelle afin de garantir que les enfants des Premières Nations bénéficient des services adaptés à leurs besoins réels.

Qu'en est-il du principe de Jordan?

Le principe de Jordan a été fondé par Jordan River Anderson, un garçon exceptionnel de la nation crie de Norway House, au Manitoba. Il s'agit d'une règle juridique stipulant que les enfants des Premières Nations doivent recevoir l'aide dont ils ont besoin quand ils en ont besoin, comme des visites chez le médecin ou un soutien supplémentaire à l'école.

Le Tribunal a déclaré que le gouvernement du Canada doit prendre des décisions pour les enfants des Premières Nations en fonction des besoins uniques de chaque enfant. Les décisions ne doivent pas être fondées sur ce que les autres enfants obtiennent grâce aux programmes ou aux règles de la province ou du territoire où ils vivent. Le fait de fonder les décisions sur ce que les autres enfants obtiennent s'appelle la « norme normative ».



Substantive Equality and Jordan's Principle

Le Canada doit veiller à ce que les enfants des Premières Nations puissent bénéficier d'un soutien qui soit:

- **Équitable:** Les besoins des enfants des Premières Nations doivent être satisfaits sans délai causé par des disputes entre adultes pour savoir qui doit payer ou qui est responsable de donner aux enfants ce dont ils ont besoin. Ces disputes sont appelées « conflits de compétence ».
- **Dans l'intérêt supérieur de l'enfant:** Les décisions doivent aider les enfants des Premières Nations à être en sécurité, bien pris en charge et capables de grandir de manière saine.
- **Adaptées à la culture :** Les décisions et les services doivent respecter la culture, la langue et les traditions des enfants des Premières Nations.
- **Adapté à tous les aspects de la vie de l'enfant :** Les enfants ont besoin de plus que des biens matériels tels que des médicaments ou des fournitures scolaires. Ils ont également besoin d'un soutien émotionnel, mental et culturel, comme l'accès à des médecins, une aide scolaire et l'apprentissage de leur langue. Il faut tenir compte de leur famille, de leur communauté et des traitements injustes qu'ils ont subis dans le passé.
- **Répondre à la situation de la communauté:** L'aide doit être adaptée à la communauté de l'enfant et à ses expériences uniques.

Mots à savoir

Discrimination: la discrimination se produit lorsque des personnes sont traitées de manière injuste en raison de leur identité.

Droits de la personne : les droits de la personne sont des droits dont jouissent tous les êtres humains à travers le monde. Ils garantissent que tout le monde est traité équitablement.

Équité : l'équité existe lorsque tout le monde obtient ce dont il a besoin pour être en bonne santé, en sécurité, valorisé et respecté.

Gouvernement : les personnes chargées de prendre les grandes décisions pour toutes les personnes vivant dans une région donnée, comme un pays, une province ou une ville. Les gouvernements décident des lois à créer, de la manière de dépenser l'argent du Canada, des services et programmes à mettre en place, et des personnes qui bénéficieront de ces services.

Protection de l'enfance : services qui contribuent à assurer la sécurité des enfants chez eux, au sein de leur famille et à maintenir leur lien avec leur culture.

Tribunal canadien des droits de la personne : un tribunal est un organisme similaire à un tribunal où des groupes peuvent se rendre pour tenter de résoudre un problème.